

Mamer, le 17 août 2026

**Objet: Prévention des déchets et amélioration du tri sélectif
dans la commune de Mamer**



Mamer - Cap /
Capellen - Holzem

Monsieur le maire, Madame et Messieurs les échevins, chers collègues du conseil communal, le groupe DP s'est penché sur la question de la prévention des déchets et de l'amélioration du tri sélectif dans la commune de Mamer.

Considérant que

- la commune de Mamer a déjà réalisé des progrès ces dernières années en matière de réduction des déchets résiduels ;
- le tri des déchets devrait être simple et pratique, non seulement à domicile, mais aussi dans les espaces publics ;
- il existe encore un potentiel d'amélioration sur les places publiques, les aires de jeux, dans les parcs, près des infrastructures sportives ainsi que le long des sentiers de randonnée et de jogging ;
- de nombreux citoyens vivent dans des immeubles collectifs et des résidences, où le tri des déchets est souvent plus difficile à organiser ;
- une meilleure information des citoyens, une logique plus équitable en matière de redevances sur les déchets et des incitations comportementales simples peuvent contribuer à un tri plus efficace et à une réduction des déchets sauvages.

Les conseillers communaux du DP invitent le collège des échevins à examiner toutes les possibilités visant à améliorer encore la prévention des déchets et le tri sélectif dans la commune de Mamer.

Il convient notamment d'étudier si des stations de tri modernes peuvent être installées sur les lieux publics, les aires de jeux, dans les parcs, près des infrastructures sportives ainsi que le long des sentiers de randonnée et de jogging très fréquentés. Il s'agit de poubelles à compartiments multiples permettant aux citoyens de trier leurs déchets directement sur place en déchets résiduels, papier/carton, déchets organiques et emballages Valorlux. De plus, il convient de prévoir des poubelles robustes et à l'épreuve des animaux, afin que les déchets ne soient pas dispersés dans la nature par le vent ou les animaux.

Il convient par ailleurs d'examiner si les poubelles publiques ou les stations de collecte peuvent être équipées de codes QR renvoyant vers des informations sur le tri sélectif correct, les services proposés par la commune ainsi que sur la SICA. Ces informations pourraient également être intégrées à l'application « Gemeng Mamer ».

Par ailleurs, la commune doit informer de manière ciblée les résidents des immeubles ainsi que les syndicats compétents sur le tri sélectif correct et les obligations en vigueur dans les immeubles collectifs. En particulier dans les immeubles comptant au moins quatre logements, les infrastructures nécessaires au tri sélectif des différentes catégories de déchets doivent être mises en place.

Cependant, le tri des déchets ne fonctionne dans les appartements que si des conteneurs adaptés aux déchets résiduels, au papier/carton, au verre, aux déchets organiques et aux emballages Valorlux sont effectivement disponibles et accessibles. La commune doit donc examiner comment elle peut mieux informer, accompagner et, le cas échéant, contrôler les syndicats et les copropriétés dans la mise en œuvre de ces mesures.

Dans ce contexte, il convient également d'examiner s'il est possible d'introduire ou de soutenir, dans les immeubles collectifs, un système de tri des déchets et de tarification plus équitable, fondé sur le principe du pollueur-payeur. Chaque foyer pourrait ainsi éliminer ses déchets résiduels à l'aide d'une puce individuelle. La poubelle enregistrerait ensuite la quantité ou le poids déposé, de sorte que chaque foyer paierait davantage en fonction de la quantité réelle de déchets résiduels produite.

Ceux qui produisent moins de déchets et les trient mieux bénéficieront ainsi d'un allègement financier ; ceux qui génèrent davantage de déchets résiduels supporteront des coûts proportionnellement plus élevés. Un tel système serait plus équitable qu'une répartition forfaitaire des coûts liés aux déchets en fonction de la taille du logement ou des parts de copropriété.

En outre, il convient d'examiner comment de tels systèmes peuvent bénéficier d'un soutien financier dans les résidences existantes, afin que les coûts ne soient pas simplement répercutés sur les résidents par l'intermédiaire des syndicats.

Grâce à ces mesures, la commune de Mamer peut poursuivre ses efforts engagés jusqu'à présent, faciliter la prévention des déchets et le tri sélectif au quotidien, et renforcer encore son image de commune propre, durable et à l'écoute de ses habitants.

Salutations libérales,

Sven Bindels

Jessica Klopp